

| | |
|--|---|
| <p>D 22-115</p> <p>CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE SDEC ENERGIE POUR PARTICIPER AU FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DE 4 MOTOS ELECTRIQUES PAR LE CLUB DE MOTOBALL DE HOULGATE.</p> <p>Votants : 18 Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p> | <p>L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Nathalie MAHIER, Joanna DE KERGORLAY, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD Antoine ARIF: pouvoir donné à Patrick BLOSSE</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p> |
|--|---|

Annie DUBOS présente aux membres du Conseil Municipal la convention de participation au financement de l'acquisition par le club de Motoball de HOULGATE de quatre motos électriques (2 au titre de l'année 2022 ; 2 au titre de l'année 2023) entre la ville de HOULGATE et le SDEC ENERGIE.

L'association de Moto-Ball Club Houlgatais souhaite acquérir huit motos électriques dans le cadre de la transition énergétique et demande le financement de 4 à la commune de HOULGATE via une participation du SDEC ENERGIE. Cette demande a été transmise au SDEC ENERGIE et a été examinée par la commission « mobilités bas carbone » qui a émis un avis favorable à cette sollicitation.

Le Moto-Ball Club Houlgatais n'étant pas adhérent au SDEC ENERGIE, il ne peut prétendre directement aux aides octroyées par le syndicat. Il appartient donc à la ville de HOULGATE d'établir un partenariat au travers d'une convention formalisant l'engagement financier du SDEC ENERGIE pour un montant d'aide de 6000 € par an, sur 2 ans.

Présentation du projet de convention.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité (Céline VOISIN ne prend pas part au vote) :

- D'approuver la signature de la convention de financement entre le SDEC ENERGIE et la commune de HOULGATE pour l'acquisition de quatre motos électriques (2 en 2022 ; 2 en 2023) ;
- De reverser à l'association Motoball de HOULGATE les sommes versées par le SDEC ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afférents à la réalisation de ce dossier.

Pour copie conforme,

Olivier COLIN,

Maire

Accusé de réception en préfecture
1403381-20221115-D22-115-D22-14-000
Date de télétransmission : 16/11/2022
Date de réception préfecture : 16/11/2022

